



# BIENVENUE SUR LE SITE WEB DE LA CNES

La Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur (CNES) a été mise en place par le Décret n°100/12 du 10 janvier 2008 portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi, et son fonctionnement a été rendu possible grâce au Décret n°100/5 du 5 janvier 2011 portant nomination de ses membres. En 2014, Elle a été réorganisée par le Décret no100/258 du 14 novembre portant Réorganisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi.

## A propos de la CNES

### Historique

La Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur (CNES) a été mise en place par le Décret n°100/12 du 10 janvier 2008 portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi, et son fonctionnement a été rendu possible grâce au décret n°100/5 du 5 janvier 2011 portant nomination de ses membres. En 2014, Elle a été reorganisée par le Décret no100/258 du 14 novembre portant Réorganisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi et [l'établissement des dates du calendrier scolaire au journal officiel](#).

La Commission a évolué dans son organisation sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dirigé successivement par Dr Ingénieur Saidi KIBEYA, Dr Julien NIMUBONA, Dr Joseph BUTORE, Dr Janvier NDIRAHISHA (sous la dénomination du "Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique"), actuellement placé sous la responsabilité du Dr Gaspard BANYANKIMBONA avec comme dénomination Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Du point de vue légal, la CNES est régie par la Loi n°1/22 du 30 décembre portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi.

### Quelques dates:

- Janvier 2008 : Décret n° 100/12 du 10 janvier 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale au Burundi.

- Janvier 2011 : Décret n° 100/05 du 5 janvier 2011 portant nomination des membres de la CNES.
- 25 février 2011 : Installation et lancement des travaux de la CNES par S.E. le 2ème Vice-Président de la République.
- Décembre 2011 : promulgation de la Loi n° 1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi.
- 30 et 31 mai 2012 : atelier de validation de douze projets de décrets et d'ordonnances d'applications de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 organisé par la CNES sous le patronage du Ministère en charge de l'enseignement supérieur.
- Novembre 2014 : Décret n°100/258 du 14 novembre 2014 portant réorganisation et fonctionnement de la CNES.

## Mission

La Commission a pour mission générale, le conseil, la régulation, le suivi et l'évaluation de l'enseignement supérieur conformément au présent Décret N°100/258 du 14 novembre 2014 portant Réorganisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi.

A ce titre, elle est notamment chargée de :

- Proposer des orientations dans l'élaboration des actions de planification, de mise en œuvre et de contrôle de l'enseignement supérieur conformément à la politique générale du Gouvernement ;
- Donner des conseils et des avis au Ministre de tutelle sur tout dossier ou projet intéressant l'enseignement supérieur ;
- Veiller au respect de la déontologie et de l'éthique ainsi que des normes de recrutement du personnel enseignant au sein des établissements d'enseignement supérieur ;
- Proposer des textes juridiques régissant l'enseignement supérieur ;
- Analyser la conformité aux standards nationaux, régionaux et internationaux des textes spécifiques aux établissements d'enseignement y compris les règlements académiques des différents établissements d'enseignement supérieur publics et privés ;
- Assurer un contrôle permanent du respect des conditions d'ouverture des établissements et d'agrément des programmes d'enseignement ;
- Piloter le processus d'harmonisation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur ;
- Analyser et approuver les offres de formations soumises par les établissements d'enseignement supérieur ;
- Déterminer les critères de passage de classes et de cycles dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Coordonner les activités d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et assurer le suivi de la mise en œuvre de la réforme BMD notamment l'implantation d'assurance-qualité et le suivi du système d'accréditation ;
- Examiner les dossiers de demande d'équivalence de programmes et donner avis au Ministre de tutelle ;
- Fixer les critères de mobilités des étudiants, de capitalisation et de transférabilité des crédits ;
- Veiller à l'harmonisation du système de l'enseignement supérieur burundais avec les systèmes d'enseignement supérieur des autres pays en général et ceux de la sous-région et de la Communauté Est Africaine en particulier ;

- Contribuer à la promotion de l'enseignement supérieur par l'encouragement des publications, l'organisation des formations et des séminaires, etc ;
- Formuler, à l'intention du Gouvernement, toute suggestion visant à appuyer plus efficacement l'enseignement supérieur sous tous ses aspects.

## Vision

« Promotion d'un enseignement supérieur de qualité et efficient et d'une recherche répondant aux attentes socio-économiques de la société »

## Gouvernance

Composition et fonctionnement de la CNES

L'Organigramme de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur fait référence au décret n°100/258 du 14 novembre 2014, articles 6 à 20.

## Publications

### Décrets

- DÉCRET N° 100/04 DU 12-01-2015 PORTANT CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU BURUNDI
- DÉCRET N° 100/05 DU 12-01-2015 PORTANT ORGANISATION DES ETUDES DE PREMIER ET DU DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE
- DÉCRET N° 100/140 DU 6-06-2013 PORTANT ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL MÉDICAL ET PARAMÉDICAL AU BURUNDI
- DÉCRET N° 100/275 DU 18-10-2012 PORTANT CONDITIONS D'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE PUBLIC ET PRIVE AU BURUNDI
- DÉCRET N° 100/275 DU 18-10-2012 PORTANT CONDITIONS D'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE PUBLIC ET PRIVE AU BURUNDI
- DÉCRET N° 100/50 DU 20-02-2013 PORTANT ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET/OU UNIVERSITAIRE PRIVES
- DÉCRET N° 100/6 DU 12-01-2015 PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DE L'ECOLE DOCTORALE AU BURUNDI
- DECRET NO 100-04 DU 12 JANVIER 2015 PORTANT CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURUNDI
- DECRET NO 100-258 DU 14 NOVEMBRE 2014 PORTANT REORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Ordonnance

- ORDONNANCE MINISTERIELLE NO 610-596 DU 4-04-2017 PORTANT CREATION ET ORGANISATION DU DEUXIEME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT

## SUPERIEUR AU BURUNDI

**Termes de référence**

- Termes de référence

**Institutions****INSTITUTIONS PUBLIQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**UNIVERSITE DU BURUNDI**  
**Le grenier du savoir**

Université du Burundi (UB)  
Rohero, Boulevard du 28 Novembre, Bujumbura  
Tél: +257 22 22 20 59  
Site web: [www.ub.edu.bi](http://www.ub.edu.bi)

Ecole Normale Supérieur (ENS)  
Bujumbura, Boulevard du 28 novembre  
Site web: <http://ens.bi/>

[OBJU]



Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE)  
Bujumbura, Boulevard de l'Uprona, Building « NYOGOZI », 3ème étage  
Site web: <http://www.isge.bi/>

Institut Supérieur de Police (ISP)  
Bubanza, Mitakataka

Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM)  
Bujumbura, Musaga, AV.des forces Armées



Institut National de Santé Publique (INSP)  
 Bujumbura, AV.de l'Hôpital No3  
 Tél: +257 22 21 75 65  
 Site web: <http://insp.bi/>



Ecole Nationale d'Administration (ENA)  
 10 Route Rumonge,  
 B.P. 732 Bujumbura - Burundi  
 Tél: +257 22 22 32 83 Fax: +257 22 24 19 41|  
 Email: [ena\\_burundi@ena.bi](mailto:ena_burundi@ena.bi)  
 Site web: <http://www.ena.bi>

## INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

[OBJ]

Université Espoir d'Afrique (UEA)  
 Avenue Buconyori, Ngagara Q2, Bujumbura-Burundi  
 Tél: +257 22 23 79 73/ 22 23 79 73  
 Email: [info@hopeafricauniversity.org](mailto:info@hopeafricauniversity.org)  
 Site web: <http://en.hopeafricauniversity.org>

Grand Séminaire de Bujumbura  
 Bujumbura, Rohero II, Av. du Grand Séminaire, N°03

[OBJ]

Université Lumière de Bujumbura (ULBU)  
 Bujumbura, Gikungu,  
 Av. de l'agriculture, N°24  
 Phone: (+257) 22 23 55 49 / (+257) 22 27 55 44  
 Email: [infos@ulbu.bi](mailto:infos@ulbu.bi)  
 Site web: <http://www.ulbu.bi>

Université du Lac Tanganyika (ULT)  
 Bujumbura,  
 Quartier Kigobe

Université des Grands Lacs (UGL)  
Bujumbura Av de la Mission, Numero 11E  
Tél: +257 22 24 45 44  
Email: ugleduc.bi@gmail.com  
Site web: <http://www.ugl.bi/>

Université Martin Luther King (UMLK)  
1)Bujumbura,  
Av.des Palmiers, N°4  
2)Bujumbura, Kabondo, Boulevard de Japon, N° 13

Université de Ngozi (UNGo)  
Ngozi,  
Av. de l'Université N°1

Université de Mwaro (UM)  
Mwaro, Kibumbu  
Bureau de liaison :  
Av. du Marché N°7

Université Paix et Réconciliation (UPR)  
Bujumbura-Bwiza, 4ème Avenue, N°17

Université Sagesse d'Afrique (U.S.A.)  
Bujumbura, Q. Asiatique, Av.Mubarazi, N° 7

UPG  
Gitega, RN8, Km4

Bujumbura International University  
Bujumbura, Kigobe sud,  
Av. du Cinquantenaire, N° 6

International Leadership University (ILU-Bu)  
Bujumbura, Q. Asiatique,  
Av. de l'Imbo N° 7

East African Star University de Rugombo -EASU-  
-CIBITOKÉ, RUGOMBO  
-Campus de Bujumbura : Boulevard de l'Indép. N°8

Institut Supérieur des Technologies (IST)  
Bujumbura, Nyakabiga, Av. de l'Imprimerie, N° 109

Institut Supérieur de Management (ISM)  
Bujumbura,  
Building Sinamenye

Institut Supérieur de Contrôle de Gestion (ISCG)  
Bujumbura, Boulevard de l'Uprona

Université des Collines  
Building Premium House, 5ème étage, N°513

Institut Supérieur de Gestion et d'Informatique (ISGI)  
Bujumbura, Avenue de l'Université, N° 27

Institut International Libre d'Afrique (INILAQUE)  
Bujumbura, Rohero, Building Nyogozi

Université Ntare Rugamba (UNR)  
Bujumbura, Rohero II,  
Av. des Etats Unis, N°18

Institut Supérieur des Techniques de Gestion (ISTG : Ex-ESTG)  
Bujumbura 2, Rohero II,  
Av. Bututsi, N°27

Institut Supérieur de Développement (ISD)  
Bujumbura, Ngagara Q10

Institut Universitaire des Sciences de la Santé et du Développement  
Communautaire (IUSSDC)  
Bujumbura, Gihosha,  
Av. NYANKONI N°58

Institut Africain de Gestion des Risques Economiques et de Développement  
International, IAGREDI  
Bujumbura, Q. Kigobe,  
Av. du Cinquantenaire,  
N° 21

Ecole Supérieur des Sciences de la Santé de Kinindo  
Bujumbura, Kinindo, Avenue du Large

INITELEMATIQUE  
Bujumbura,  
Av. de France

Institut Supérieur d'Enseignement Technique (ISET)  
Rumonge, RN3,  
Q Kanyenkoko,  
Rue des Banda

Institut Supérieur paramédical de Gitega -ISPG-  
Gitega, Q. Nyabugogo, Av. de l'Université, N° 24

Université Internationale de l'Equateur -UIE-  
Friend's Building, Boulevard Mwambutsa

Université Chrétienne de Bujumbura : Niveau Baccalauréat

Summit International Institute

International University of Equator

## Actualités

# ATELIER DE VALIDATION DU « CADRE NATIONAL DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION » DU BURUNDI



Dans le cadre de l'alignement du cadre légal et réglementaire du système éducatif au Burundi sur le Plan National de Développement du Burundi –PND- (2018-2027), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en collaboration d'une part, avec le Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle et d'autre part, avec le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, a organisé en date du 28/11/2019 au Centre de Formation Professionnelle(CFP) de Kigobe, un atelier de validation du document de « Cadre National de Qualifications et de Certifications-CNQC ».

Cet atelier a été honoré par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madame la Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle et Monsieur le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi. Cet atelier a aussi enregistré la participation des différents responsables administratifs et les différents partenaires du système éducatif au Burundi et aux niveaux et secteurs diversifiés.

La cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier a été marquée par le discours prononcé par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Dr Gaspard BANYANKIMBONA. L'essentiel du discours prononcé se résume comme suit :

Rappel du contexte de l'élaboration du projet de Cadre de Qualification et de Certification au Burundi, une activité inscrite sur le plan d'action 2018 du Gouvernement, en lien avec le Plan National de Développement du Burundi – PND- (2018-2027), et qui s'inscrit dans les suites d'un ensemble de réflexions menées depuis 2014 dans le cadre de l'intégration du Burundi dans l'EAC ; La nécessité de disposer d'un outil de référence pour la délivrance de titres scolaires et académiques qui rassemble les certifications provenant, de la formation professionnelle, technique, universitaire et de la formation en milieu de travail, que celles-ci soient acquises par la formation ou la reconnaissance de l'expérience;  
L'obligation de concrétiser les conventions internationales/régionales en matière

de reconnaissances des qualifications de l'enseignement supérieur (Addis Abbaba 2014, Conférence Générale de l'UNESCO Paris, 2019)

La réponse dudit cadre à un double objectif :

-donner un fondement réglementaire et une lisibilité accrue à la nomenclature burundaise des niveaux de qualification

-aligner la nomenclature burundaise sur la nomenclature définie par le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est des certifications

L'objectif de l'atelier qui est de valider le projet de CNQC après avoir formulé des recommandations d'amélioration du document

Avant de procéder à la présentation du document de « Cadre National de Qualification et de Certification-CNQC, Monsieur le Secrétaire Permanent au MESRS Professeur Frédéric BANGIRINAMA est revenu sur certains éléments de contexte et fait le cadrage de l'atelier. L'essentiel de son intervention a porté sur les défis que le CNQC va relever ainsi que son utilité et ses avantages/bénéfices.

Conclusion et clôture de l'atelier

Les participants ont reconnu la bonne qualité du document de CNQC élaboré par le MESRS et ont par conséquent procédé à sa validation sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations d'amélioration formulées. Cependant, ils ont demandé que le CNQC soit harmonisé avec les cadres légaux et réglementaires du système éducatif et sur l'emploi au Burundi.

Les participants sont également adressés leurs félicitations au MESRS pour la bonne organisation des travaux et de leur séjour agréable au CFP de Kigobe.

## **VISITES DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ETABLIT A L'INTERIEUR DU PAYS**

L'an deux mille dix-neuf du 2ème au 5ème jour du mois de septembre, son Excellence Monsieur le Ministre l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), accompagné d'une forte délégation composée de différents cadres et hauts cadres dudit Ministère, a effectué des visites de travail dans les Institutions d'Enseignement Supérieur(IES) établies à l'intérieur du pays dans l'objectif de dialoguer et échanger avec les responsables de ces IES sur les défis qui minent l'enseignement Supérieur au Burundi et les stratégies à adopter pour les relever en vue d'assurer une démarche qualité au sein de ces institutions . Les établissements qui ont fait l'objet de visite sont les suivants :

1. Université Espoir d'Afrique (UEA) ;
2. Université Polytechnique de Gitega (UPG) ;
3. Institut Supérieur Paramédical de Gitega (ISPG) ;
4. East African Leadership Institute de Muyinga (EALI) ;
5. Institut Universitaire des Lacs de Kirundo (IULK) ;
6. Université de Ngozi (UN Ngozi).



### **Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique visite le laboratoire de topographie et géologie de l'Université Polytechnique de Gitega**

La première visite a été effectuée à l'Université Espoir d'Afrique, à l'Hôpital de Kibuye le 02 septembre 2019 suivie de l'Université Polytechnique de Gitega et de l'Institut Supérieur Paramédical de Gitega le 03 septembre 2019 respectivement dans l'avant midi et dans l'après-midi. East African Leadership Institute de Muyinga a été visité le 04 septembre 2019 suivi de l'Institut Universitaire des Lacs de Kirundo qui a été visité le même jour dans l'après-midi. Le Ministre a clôturé ses visites par l'Université de Ngozi le 05 septembre 2019.

Dans son discours, le Ministre appréciait et encourageait chaque fois les efforts consentis par les responsables des institutions d'enseignement supérieur visitée dans la réalisation des missions dévolues à pareilles institutions. Il leur a signifié que la visite s'inscrivait dans la logique de dialogue, de communication et d'échanges sur les défis qui minent la qualité de l'enseignement.

A cet effet, il a indiqué qu'il s'est fait accompagner par une forte délégation non pas pour impressionner mais plutôt pour répondre à toute question technique éventuelle. Poursuivant son discours, le Ministre a indiqué que la qualité dans l'enseignement supérieur doit être considérée non pas comme un idéal mais qu'elle doit être prise comme un objectif que les établissements doivent espérer à atteindre à court terme, à moyen ou à long terme.

Ainsi, depuis la promulgation de la loi de 2011, plusieurs textes d'application ont été élaborés avec comme objectif principal d'assurer la qualité, mais force est de

constater que les défis subsistent et que la qualité reste plus théorique que pratique. De surcroît, ni le texte, ni les structures ne pourront réellement apporter la qualité dans l'enseignement supérieur si une démarche qualité n'est pas mise en place dans les structures institutionnelles. C'est dans cette optique que son Excellence le Ministre les a invité à se préparer pour une future évaluation des programmes qui va déboucher sur l'octroi d'accréditation afin de permettre à l'institution accréditée de se positionner sur le plan national et régional.



### **Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique prodiguant des conseils à l'endroit des responsables de l'Université de Ngozi.**

En outre, Son Excellence le Ministre a prodigué des conseils aux différentes institutions. Pour les anciennes institutions comme l'UN Ngozi et UEA, il les a invité à combler les fossés qui séparent la qualité de leurs institutions tout en corrigeant les erreurs du passé et cela doit être une condition de survie car selon l'adage français : « il n'est jamais trop tard pour bien faire ».

Pour les jeunes institutions comme l'IULK, l'UPG, l'ISPG, EALI...), il les a exhorté de prendre toutes les précautions pour s'améliorer tout en évitant de tomber dans les mêmes erreurs que leurs aînés car selon l'adage kirundi : « Igitigikororwa kikiri gito ». Il les a également invité à animer les cadres de concertation statutaires notamment le conseil d'administration, le conseil de faculté, le conseil de direction, le conseil pédagogique, l'Assemblée Général,... afin de cibler les défis et chercher ensemble les stratégies pour les relever tout en les promettant que le MESRS ne ménagera aucun effort pour les accompagner dans la démarche de l'assurance qualité.

## **VISITE DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE À LA COMMISSION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CNES)**



En date du 28/3/2019, Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a effectué une visite de travail à la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur.

A cette occasion, il a rehaussé de sa présence à la tenue de la 1ère session ordinaire de la CNES avec la nouvelle équipe du collège des membres mise en place par le décret n°100/025 du 30 janvier 2019 portant nomination des membres de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur –CNES-.

Au cours de sa visite, son Excellence le Ministre a félicité les nouveaux membres de la CNES et les a remercié pour avoir accepté de siéger au sein de la Commission. Il en outre, réitéré son engagement à appuyer et soutenir la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur dans l'accomplissement de sa mission tout en exhortant les membres à avoir un sens aigu de responsabilité et de travailler en toute indépendance.

## **INTERDICTION D'ENROLEMENT DE NOUVEAUX ETUDIANTS DANS CERTAINES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019**



Consécutivement aux recommandations issues de l'atelier de restitution des résultats du processus de l'évaluation institutionnelle de l'Assurance qualité dans les Institutions d'Enseignement Supérieur privées au Burundi, tenu le 9 octobre 2018 au Centre de Formation Professionnelle de Kigobe, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) vient de signer, en date du 8 janvier 2019, des Ordonnances Ministérielles (OM) d'interdiction d'enrôlement de nouveaux Etudiants pour neuf(9) institutions, ainsi que les OM portant Retrait d'autorisation d'ouverture et Fermeture provisoire pour deux(2) institutions.

Les Institutions concernées par l'interdiction d'enrôlement de nouveaux étudiants pour l'année académique 2018-2019 sont :

- Université Paix et Réconciliation
  - Université des Collines
  - Ecole Supérieure des Sciences de la Santé de Kinindo
  - Université Ntare Rugamba
  - Institut International Libre d'Afrique
  - Institut Supérieur de Gestion et d'Informatique
  - Institut Supérieur de Management
  - Institut Supérieur de Développement
  - Institut Supérieur d'Enseignement Technique de Rumonge
- Les institutions concernées par le Retrait de l'Autorisation d'Ouverture et Fermeture Temporaire sont :

- Institut Supérieur de Contrôle de Gestion
- Institut Africain de Gestion des Risques Economiques et de Développement International

## **RETRAITE DES HAUTS CADRES ET CADRES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

En dates du 15 au 16 novembre 2018, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a organisé une retraite des Hauts cadres et Cadres du Ministère au Grand Séminaire Jean Paul II à Gitega. Le but de la retraite était d'échanger sur les défis et opportunités et ainsi jeter les jalons de l'élaboration de la politique de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation Technologique qui soit en phase avec les documents de politique nationale, principalement le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027.

Cette retraite était rehaussée par la présence de son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Etaient présents à la retraite, les Hauts cadres et les Cadres du MESRS, les Cadres du Ministère de l'Education, de la Formation technique et professionnelle, les Représentants des Institutions d'Enseignement Supérieur publiques et privées, les Responsables des services sous tutelle du MESRS (CHUK, ROU) ainsi que le Gouverneur et les Honorables députés de la province de Gitega.

Thème principal de la retraite : Réflexion sur les opportunités que représente le Plan National de Développement « PND » 2018-2027. Approche des solutions aux défis actuels et émergents de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Des experts ont été ciblés pour animer la retraite axée sur les principaux thèmes d'échange suivants :

- Les Contrats de performances ;
- La Cartographie de l'enseignement supérieur : quelles orientations stratégiques ?
- Les Pôles d'excellence et le financement de l'Enseignement Supérieur ;
- L'Education inclusive ;
- La Recherche et l'innovation : défis et stratégies ;
- La qualité du lauréat de l'Enseignement supérieur : acquis, défis et perspectives ;
- Le Passage de l'ancien système au nouveau système « BMD » : implications dans la gestion et intégration/reconnaissance des formations en ligne ;
- La Gestion de l'organisation des formations du soir.

## **ATELIER DE RESTITUTION DES RÉSULTATS DE L'EVALUATION INSTITUTIONNELLE DES IES PRIVÉES AU BURUNDI**

## **Du nouveau à la CNES !**

### **CONCOURS D'ENTREE DANS LES FACULTES DE MEDECINE AU BURUNDI**

## **Activités**

### **ATELIER DE FORMATION EN EVALUATION EXTERNE DES INSTITUTIONS ET DES PROGRAMMES DE FORMATION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURUNDI**

L'an deux mille dix neuf, du 19ème au 20ème jour du mois de septembre 2019, la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur (CNES) a organisé un atelier de formation en évaluation externe des Institutions et des programmes de formation d'Enseignement Supérieur au Burundi à l'endroit des évaluateurs et des membres de la CNES, au CELAB, à l'Université du Burundi.

#### **Photo de famille des participants à l'atelier de formation des évaluateurs des IES au Burundi**

Cet atelier faisait suite à la formation organisée du 2 au 3 juillet 2019 à l'endroit des membres de la CNES élargie aux responsables des IES, et qui portait sur l'élaboration des référentiels d'accréditation des institutions et des programmes de formation de l'enseignement supérieur.

Ont pris part à cet atelier, Dr Abdou Lahate Cissé, administratif de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) du Sénégal qui a été invité comme conférencier en sa qualité d'expert en assurance qualité, l'équipe d'évaluateurs externes issus de différentes institutions d'enseignement supérieur, les membres de la CNES, les membres du comité de pilotage de l'évaluation institutionnelle, ainsi que les conseillers et le personnel technique de la CNES.

L'objectif de l'atelier était de partager les bonnes pratiques relatives à la conduite d'une évaluation externe d'un établissement ou d'un programme de formation d'enseignement supérieur.

La formation a porté principalement sur les points suivants :

Le contexte international, régional et national de l'accréditation des institutions et des programmes ;

Les référentiels des institutions et des programmes de formation d'enseignement supérieur au Burundi ;

Les éléments d'une bonne préparation de la visite sur site ;

Le déroulement de la visite sur site ;

Les valeurs et les principes de l'évaluation externe ;

Le canevas d'élaboration d'un rapport d'évaluation externe.

Sept (7) groupes ont été constitués pour enrichir les travaux qui ont été effectués sur les référentiels d'accréditation et d'assurance qualité des institutions et des programmes de formation d'enseignement supérieur comme le montre les images ci-dessous :



Les participants ont fait preuve de compétence et de dévouement dans leurs échanges et discussions durant les deux jours de formation.

Cet atelier s'est clôturé par la remise des certificats aux participants par le président de la CNES accompagné par le Vice-Président et le Secrétaire Exécutif Permanent de la CNES.

## **ATELIER DE FORMATION A L'EVALUATION POUR L'ACCREDITATION ET L'ASSURANCE QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURUNDI**



Dans le cadre de la préparation du processus d'évaluation de la qualité au niveau institutionnel dans l'enseignement supérieur au Burundi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur(CNES), a organisé un atelier de formation accès sur la conduite d'une évaluation de la qualité des Institutions d'Enseignement Supérieur(IES). Cet atelier s'est tenu à l'Ecole Normale Supérieur(ENS) le 13 août 2018.

Ont pris part à l'atelier, les membres du Comité Technique de Pilotage composé d'experts en matière d'évaluation ainsi que les membres de l'équipe d'évaluation désignés à cet effet par le Ministre ayant en charge l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique.

### **Assurance qualité**

- L'Assurance Qualité = un processus («La qualité n'est pas une situation acquise mais un état d'esprit qui vise à une amélioration continue. »)
- La qualité est une affaire de négociation entre l'institution universitaire et les différentes parties prenantes ;
- Quelquefois les attentes des diverses parties prenantes peuvent être différentes ou même s'opposer.

- Les exigences des différents partenaires devraient être traduites en objectifs et missions de l'institution,
- Le défi consiste à atteindre les buts, les objectifs et les résultats d'apprentissage.

*D'où nécessité d'avoir une compréhension commune de l'A.Q.*

- Cependant, l'Assurance Qualité peut avoir des définitions diverses, mais l'idée essentielle est que les Institutions d'Enseignement Supérieur doivent persuader tous les intervenants à fournir des efforts décisifs pour préparer les jeunes à s'adapter à l'évolution de la vie de leurs communautés et à mener une vie productive.
- Dans le cadre de l'Initiative Régionale d'Assurance Qualité, l'IUCEA avec l'appui du DAAD, a organisé un cours de formation pour les Coordinateurs de l'Assurance Qualité (CAQ) des universités sélectionnées de l'Afrique de l'Est en 2007/2008. A cet égard, il a été résolu qu'un exercice d'auto-évaluation soit organisé dans certaines universités sélectionnées du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Cet exercice d'auto-évaluation a été suivi par une évaluation externe. Sur base des expériences de la première tranche de formation, l'IUCEA et le DAAD ont organisé un deuxième cours pour les CAQ en 2008/2009 pour un autre groupe d'universités sélectionnées qui a été également suivi par l'auto-évaluation, puis l'évaluation externe.
- Le manuel «Feuille de Route vers la Qualité» est publié en cinq volumes/tomes. Chacun de ces volumes traite un sujet particulier et vise un groupe cible spécifique. Bien que chacun de ces volumes puisse être utilisé isolément, ils font tous parties intégrantes de ce Manuel. En effet, ce Manuel contient les volumes suivants:
- Volume 1: Guide d'autoévaluation au niveau des programmes d'enseignement qui permet à la faculté ou au département d'entreprendre davantage sur la qualité des programmes par le biais d'une autoévaluation efficace.
- Volume 2: Guide de l'évaluation externe qui explique les procédures et les processus pour mener un audit externe au niveau des programmes d'enseignement. Ici, le groupe spécifique cible est l'équipe d'experts externes, mais aussi la faculté et ou département qui doivent être évalués.
- Volume 3: Guide d'auto-évaluation au niveau de l'institution qui vise en particulier l'administration centrale d'une institution et proposé comme outil pour découvrir davantage la qualité de l'institution.
- Volume 4: La mise en œuvre d'un système d'Assurance Qualité vise tous les niveaux d'une institution, mais elle est particulièrement utile pour les Coordonnateurs d'Assurance Qualité pour le développement et l'instauration d'un système d'Assurance Qualité Interne (AQI).
- Volume 5: L'Assurance Qualité Externe en Afrique de l'Est offre au lecteur des informations générales sur l'état des lieux dans les systèmes externes d'Assurance Qualité en Afrique de l'Est et discute du rôle des organes de régulation à la lumière des évolutions internationales.

## Contacts

### Adresse physique

Bujumbura Mairie, Quartier Kigobe,  
Avenue du Cinquantenaire, n°38  
Téléphone Secrétariat : (+257) 22 27 65 89

E-mail: [info@cnesburundi.org](mailto:info@cnesburundi.org)

Site Web: [www.cnesburundi.org](http://www.cnesburundi.org)